Annonce légale

Société AUTOCHROME, SARL au capital de 80 000 €
Siège social : 19 avenue du Commandant Roger Birot, BP 4342, 97500 Saint-Pierre
387 515 331 RCS Saint-Pierre-et-Miquelon

Par décision unanime des associés prise par consultation écrite close le 13/10/2026, la société à responsabilité limitée AUTOCHROME a été transformée en société par actions simplifiée, sans création d'une personne morale nouvelle, sous la dénomination AUTOCHROME, à compter de cette même date.
Il a été pris acte du rapport du commissaire à la transformation, tenant également lieu de rapport sur la situation de la société au sens de l'article L. 223-43 du Code de commerce, établi le 21/01/2026 et déposé au greffe le 30/07/2026, rapport que les associés ont approuvé expressément.
Forme : ancienne forme : SARL ;
nouvelle forme : SAS.
Dénomination : AUTOCHROME.
Capital : le capital social demeure fixé à 80 000 €, divisé en 400 actions de 200 € chacune, réparties comme suit :
– M. Yves LUCAS : 200 actions ;
– Mme Sophie SAULE née LUCAS : 200 actions.
Siège social : inchangé, 19 avenue du Commandant Roger Birot, BP 4342, 97500 Saint-Pierre.
Immatriculation : 387 515 331 RCS Saint-Pierre-et-Miquelon.
Du fait de la transformation, les fonctions de gérant de M. Yves LUCAS ont pris fin.
Président : M. Yves LUCAS, demeurant 9 rue des Capelanniers, 97500 Saint-Pierre et Miquelon, est nommé président de la SAS pour une durée indéterminée.
Il est précisé qu'aucune clause d'agrément n'est stipulée dans les statuts de la SAS.

Pour avis.